

**« J'ai des
droits,
entends-
moi ! »**

Consultation nationale du Défenseur des droits
auprès des moins de 18 ans



Défenseur des droits
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

Éditorial

L'un des quatre principes généraux de la Convention internationale des droits de l'enfant est le droit, reconnu à l'article 12, de donner librement son opinion sur toute question qui l'intéresse, et que cette opinion soit prise au sérieux, au plan individuel comme au plan collectif.

La portée de ce principe est grande. Le droit d'être consulté et entendu doit être pris en considération dans l'interprétation et l'application de tous les autres droits. De plus, il constitue un critère substantiel dans l'évaluation du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'absence de recueil de la parole de l'enfant concerné par une procédure ou une décision est réputée contraire à son intérêt.

Notre institution, chargée par la loi organique du 29 Mars 2011 de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant, a un rôle essentiel à jouer pour que l'article 12 soit effectivement garanti.

Selon le Comité des droits de l'enfant de l'ONU dans son observation générale n°12, la mise en place d'institutions indépendantes de défense des droits de l'homme fait partie intégrante des obligations de l'État pour faire respecter le droit d'être entendu. La création en leur sein de processus de consultation peut contribuer à offrir des « conditions appropriées pour aider et encourager les enfants à s'exprimer », mais aussi à « combattre les attitudes négatives qui entravent la pleine réalisation du droit de l'enfant d'être entendu ».

Or, dans ses observations finales adressées en début 2016 à l'Etat français, le Comité des droits de l'enfant a indiqué qu'il restait préoccupé « par le peu de progrès réalisés en France s'agissant de garantir systématiquement le respect de l'opinion de l'enfant dans tous les domaines de la vie » et particulièrement « des enfants les plus vulnérables ou marginalisés ».

C'est pourquoi nous avons décidé d'inclure une consultation des enfants dans le dispositif indépendant de suivi de la mise en œuvre des observations finales du Comité, que nous avons créé en 2017 ; afin de prendre en compte de manière structurelle et durable la parole, les opinions, des enfants dans notre travail et nos missions de défense et de promotion des droits ; afin aussi d'adapter nos approches et nos priorités aux réalités de vie de tous les enfants, en premier lieu ceux les plus éloignés de leurs droits.

A titre symbolique, nous avons choisi de lancer notre consultation des enfants, « J'ai des droits, entends-moi », en cette année de 30^e anniversaire de la CIDE, cette consultation étant l'occasion de dresser un bilan du respect des droits de l'enfant en France avec les enfants eux-mêmes, grâce à la mobilisation à nos côtés de près de 50 associations et d'institutions convaincues de la nécessité d'améliorer la prise en compte de la parole des enfants.

Plus de 2 200 enfants et adolescents, âgés de 4 à 18 ans, ont participé activement à cette consultation, sur l'ensemble du territoire métropolitain et à Mayotte.

« Pour aider les enfants, il faut savoir ce qu'ils veulent, il faut les comprendre aussi. »

Enfant de l'association Prado Bourgogne

Les enfants consultés n'étaient, pour la plupart, que peu sensibilisés à leurs droits et n'avaient, pour leur grande majorité, jamais été invités à donner leur avis sur les questions les concernant.

Nombre d'entre eux se trouvaient dans des situations de vulnérabilité qui ont nécessité un dialogue permanent avec leurs encadrants pour écouter, comprendre, imaginer des solutions, pour que la démarche s'adapte à leurs besoins, et pas l'inverse.

C'est sans doute la force d'une telle consultation. Celle de montrer que la sensibilisation au droit et aux droits, l'exercice progressif de la citoyenneté et le droit d'être entendu peuvent et doivent concerner tous les enfants, sans discrimination, et que ceux-ci savent se saisir avec intelligence et engagement des espaces de parole qui leur sont ouverts.

Respecter les enfants et leur parole supposait un engagement de notre part auprès d'eux : celui d'inclure leurs témoignages et propositions issus de la consultation dans nos différents travaux, à commencer par le rapport annuel consacré aux droits des enfants qui sera remis au Président de la République le 20 Novembre.

En outre, pour marquer cette année de célébration, nous avons souhaité donner à voir toute la richesse des travaux, réflexions et créations des enfants via la mise en place d'un site internet dédié et rassembler l'ensemble des propos recueillis dans un ouvrage qui sera diffusé aussi largement que possible.

Merci à tous les enfants et à tous les acteurs sociaux qui se sont engagés dans cette consultation pour aller vers une meilleure prise en considération des droits de l'enfant.

Geneviève Avenard

Défenseuse des Enfants,
adjoite au Défenseur des droits
en charge de la Défense des enfants

Jacques Toubon

Défenseur des droits

Remerciements

Pour que la Consultation nationale puisse inclure tous les enfants, qu'elle soit adaptée à leur réalité et pour que leur parole puisse être entendue à une échelle locale, le Défenseur des droits s'est appuyé sur l'expertise de terrain de près de 50 associations œuvrant quotidiennement pour le respect des droits de l'enfant.

Nous remercions toutes les associations ainsi que tous les animateurs et éducateurs qui ont permis aux enfants de s'exprimer et de travailler à la rédaction des propositions.

Nous remercions également tous les enfants et jeunes qui ont souhaité participer à ce dispositif au sein de leurs associations ou structures.

Les associations

- AEDE ;
- Apprentis d'Auteuil : SAJE de Paris, MECS de Le Mans, École Pier Girogio ;
- ANACEJ (Association Nationale Conseils Enfants et Jeunes) : Dunkerque, Nantes, Palaiseau, Schiltigheim, Le Lamentin (Martinique), Carquefou, Strasbourg, Nancy, Aude, Grau-du-Roi, Issy-les-Moulineaux, Ermont, Gravelines, Allier ;
- CNAPE : L'Association Jean Gailhac, Action Jeunesse de l'Aube, ADSEA 29, La Sauvegarde, ACODEGE ;
- COFRADE : CLAVIM, Débats d'adolescents ;
- La Croix-Rouge : Croix-Rouge de Nevers, Croix-Rouge d'Argentueil, Croix-Rouge d'Alençon ;
- DEI (Défense des Enfants Internationale) France : Fondation Grancher, Centre social l'Oiseau-Lyre, Association Grandir Dignement, YAG BARI, Comité des jeunes de l'Observatoire Départemental de la protection de l'enfance, Collectif École pour Tous, La Comète, Association Prado Bourgogne, La Troupe « De Vives Voix », Les Copil'Hôtes ;
- Droit d'enfance ;
- Eclaireuses et Eclaireurs de France
- École de Banon ;
- Fondation de l'Armée du salut Saint-Malo et Fondation de l'Armée du salut de Mulhouse ;
- Hors la rue ;
- Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix ;
- SAMU Social ;
- Secours Catholique : Secours Catholique de Mayotte, Secours Catholique de La Réunion, Associations des cités du Secours Catholique ;
- Solidarité Laïque ;
- SOS Villages d'Enfants ;
- UNICEF France ;
- La Voix de l'Enfant.